

Envoyé en préfecture le 22/04/2026

Reçu en préfecture le 22/04/2026

Publié le 22 AVR. 2026

ID : 056-215600420-20260414-DEL2026_37-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 avril 2026

N°DC-2026-37

Conseillers en exercice : 19	Présents : 18	Votants : 18
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Désignation des représentants du conseil municipal au sein du Comité de jumelage « Villa Vicentina »

L'an deux mille vingt-six, le mardi quatorze avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi dix avril deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Franck JOSSO, Mme Katy VERA, M. Lionel LE GALL, M. Christian BARBIER, M. Sébastien BOURDAIS, Sébastien CHENAIS, Mme Isabelle LE BLAY, Mme Stéphanie BURBAN, M. Thierry QUERO, Mme Stéphanie LE BRUN, Mme Catherine JAFFRE, Mme BONNET Stérenn

ABSENTS EXCUSES NON REPRESENTES : Mme Maud SIMONNOT

Secrétaire de séance : Mme Katy VERA

Monsieur le Maire rappelle les liens qui unissent Colpo et Villa Vicentina : une histoire commune tissée autour de la vie et de la personnalité particulièrement riche de la Princesse Napoléon Elisa Baciocchi.

Profitant de cette opportunité historique, le Comité de jumelage, depuis sa création en 2000, développe des liens entre les deux communes, au travers de voyages bien sûr, mais aussi en favorisant les correspondances entre les enfants des deux communes. Ceux-ci communiquent régulièrement par courrier ou par internet. Il en est de même pour les adultes.

Le but du jumelage est de créer des liens d'amitié entre les deux communes et de participer à une dynamique positive.

Ainsi, il convient de proposer des représentants du conseil municipal au sein du Comité de Jumelage

Plusieurs candidatures sont proposées : Monsieur Freddy JAHIER, Monsieur Gilles DRÉANO, Madame Sandrine OLLIC, Madame Stéphanie BURBAN, Madame Stéphanie LE BRUN

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- **DESIGNE** les élus précédemment cités comme représentants du conseil municipal au sein du Comité de Jumelage « Villa Vicentina ».

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

